



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 26-08

Réponse à la motion de M. Jean-Bruno Wettstein demandant la création d'un fonds communal d'encouragements à la rénovation immobilière.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-08 s'est réunie le 1er juin 2026 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Christelle Bietry, Dominique Hafner, Steve Benoit, Paulo Batista, Basile Geiser, Thierry Luthringer et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par Rachel Gueissaz, Municipale, et Jean-François Gander, chef de service Urbanisme, Bâtiment et Énergie.

Dans un premier temps, la Municipalité a expliqué son engagement de manière concrète dans la mise en conformité énergétique de Sainte-Croix, avec par ex. le remplacement d'anciens luminaires par éclairage LED, le renouvellement du système de chauffage de la salle de gym de L'Auberson, la rénovation de la piscine avec son bâtiment principal MinergieP, des installations photovoltaïques et des travaux d'isolations de toitures.

D'autres projets d'assainissement sont prévus tels que la toiture du Mont de Baulmes Dessus, ainsi qu'au Collège de la Gare.

La Municipalité souhaite faire preuve d'exemplarité sur l'entretien des bâtiments communaux et la valorisation du patrimoine.

Nous avons ensuite discuté des aides déjà disponibles pour les propriétaires, notamment des subventions possibles via Le Programme Bâtiment et Pronovo.

Depuis le 01 janvier 2026, l'attribution de subsides communaux a été modifiée, une enveloppe de 140'000 CHF approximative a été attribuée cette année (le montant correspondant à la taxe prélevée sur l'électricité, ce montant peut donc varier selon la consommation annuelle). Si le budget n'est pas totalement utilisé, il est rebudgété l'année suivante.

Cette aide est un soutien supplémentaire aux propriétaires bénéficiaires des subsides cantonaux, à hauteur de 20 % selon le programme bâtiment et à hauteur de 50 % selon les subventions Pronovo pour le photovoltaïque, avec un plafond à 5000 CHF par projet.

Cette enveloppe permet également un soutien aux locataires par la promotion de la mobilité douce (subventions pour l'installation de borne de recharge électrique, achat de vélo ou scooter électrique, vélo conventionnel, remplacement de batterie, achat d'un abonnement CFF ou Mobilis, les formulaires sont disponibles sur le site internet de la Commune).

Selon la Municipalité, un fond supplémentaire n'est pas réalisable sans couper dans certains budgets ou de relever le taux d'imposition.

La Commission demande le suivi de l'évolution de cette subvention par le biais de la Commission de gestion.

La conclusion de ce rapport simple, aurait dû trouver réponse bien avant la solution d'accompagnement de la subvention. Ainsi, la Commission demande à la Municipalité de traiter les motions dans de meilleurs délais., selon l'article 33 alinéa 4 de la loi sur les communes, car la réponse à cette motion ne correspond plus à la réalité, vu le délai de réponse et au vu de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LVLEne) en janvier 2027.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, mais refuse ce préavis à l'unanimité et propose de l'amender comme suit:

- «de refuser le rapport de la Municipalité concernant la motion de M. Jean-Bruno Wettsein demandant la création d'un fonds communal d'encouragement à la rénovation immobilière ;
- de suivre l'évolution des subventions actuellement en vigueur, par un point spécifique, au rapport des futures commissions de gestion » ;

par la suppression de « prendre acte de »

par l'ajout de « refuser le » et « de suivre l'évolution des subventions actuellement en vigueur, par un point spécifique, au rapport des futures commissions de gestion ».

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, propose

- D'accepter les conclusions du préavis 26-08 telles qu'amendées.

La rapportrice

Mélanie Glauser